



Une association SPV

# Avep'1fo

n°4 – Mars 2018

## L'AVEP1

ASSOCIATION VAUDOISE DES ENSEIGNANT-E-S DU CYCLE PRIMAIRE 1  
SPV, Chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne

**Vous convie à son Assemblée Générale  
le mercredi 21 mars 2018,  
de 14h15 à 17h15**

à la salle de projection du collège Arnold Reymond à Pully<sup>1</sup>,  
ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.

1. Message de la Présidente
2. Messages des invité-e-s
3. Approbation du procès-verbal de l'AG 2017 <http://avep1.spv-vd.ch/#/ag>
4. Approbation du rapport d'activités 2017-2018
5. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
6. Démission au comité
7. Elections au comité
8. Elections des délégués à l'AD SPV
9. Présentation de la prise de position de l'AVEP1
10. Message de la SPV
11. Dernières nouvelles
12. Divers

Les propositions individuelles peuvent être envoyées jusqu'au  
vendredi 16 mars 2018 à Lucie Hercod : [avep1@spv-vd.ch](mailto:avep1@spv-vd.ch)

Conférence autour de la philosophie et la pratique de  
l'attention avec les enfants, ouverte à toutes et tous  
animée par :

les représentants de l'Association SEVE Suisse, branche de la  
Fondation SEVE Co-fondée par Frédérique Lenoir

**VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX A NOTRE AG !**

---

<sup>1</sup> Plan d'accès en quatrième de couverture

# Rapport d'activités de l'AVEP1 AVRIL 2017 - MARS 2018

## NOTRE COMITE

Comme chaque année, les vives discussions qui ont eu lieu lors de notre AG 2017 nous ont permis de nous lancer dans de nouvelles batailles. La question de l'évaluation au cycle 1 et ses spécificités ainsi que d'autres thématiques nous ont bien occupées toute l'année. Nous cherchons à toujours traiter des problématiques liées aux 1-2P comme aux 3-4P. Nous assistons à plusieurs rencontres d'autres associations. Nous sommes en lien avec le comité cantonal de la SPV qui sollicite notre avis sur certains dossiers. Nous avons tenu à vous informer au mieux de notre travail par le biais de nos newsletters.

Cette année, une membre du comité a présenté sa démission. Shirin Russell-Lugel, qui attend un heureux événement, nous quittera après plus de huit ans d'implication et de fidélité. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour la suite et la remercions vivement pour le travail accompli notamment en tant que secrétaire du comité. Maude Aeschlimann a déjà repris son rôle lors de nos séances.

Depuis janvier, une nouvelle membre, Daphné Ravera, a rejoint nos séances de comité. Elle présentera sa candidature officielle lors de la prochaine assemblée générale. Pour que notre association puisse continuer à représenter toutes et tous les enseignants du premier cycle primaire ainsi que toutes les régions du canton, notre comité a besoin de nouvelles et nouveaux membres.

Le comité recrute, si vous êtes intéressé-e-s à nous rejoindre, contactez-nous ! [avep1@spv-vd.ch](mailto:avep1@spv-vd.ch)

## RESOLUTIONS 2017, RLPS ET REPRESENTATION AVEP1

En mars 2017, nous avons voté deux résolutions: « Pour une gestion réaliste des achats des enseignant-e-s » et « Pour des effectifs de classe cohérents ». Suite à notre AG, nous avons transmis ces dernières au département. Les réponses que nous avons reçues ne nous ont pas totalement satisfaites. C'est pourquoi nous continuons à traiter ces problématiques. Tout d'abord concernant la CADEV, la SPV suit de près les restructurations qui y sont faites. En effet, une Réforme des achats est en cours. La SPV a demandé que la spécificité des enseignants et des élèves soit prise en compte et que ce ne soit pas seulement l'aspect économique qui prime. De plus, elle a demandé une simplification du système, une plus grande offre et plus de rapidité. Ensuite, pour les effectifs de classe, nous repartons à la charge dans une prise de position que vous trouverez dans la suite de ce document et qui sera votée lors de notre AG 2018. Merci d'en prendre connaissance.

Au printemps 2017, nous avons été sollicitées par la SPV pour donner notre avis sur la future Règlementation sur la Loi sur la Pédagogie Spécialisée. Nous l'avons lue

attentivement et avons transmis nos remarques qui soulignaient, pour la majorité, l'importance des spécificités liées à notre cycle d'enseignement.

Durant l'année, les membres de notre comité ont participé à divers événements. Trois membres ont pris part à la journée d'étude « Vers une didactique des apprentissages fondamentaux » mise en place par la HEP. Deux membres ont suivi la journée cantonale « Education numérique : quels enjeux pour l'école vaudoise ? » organisée par la Cheffe du Département Cesla Amarelle. Enfin, plusieurs membres ont participé activement au dossier brûlant de la CPEV concernant nos retraites (manifestations, soirées d'information, AD extraordinaires, etc).

## EVALUATION AU CYCLE 1

### 1-2P

La lutte pour une évaluation adaptée aux élèves débutant leur scolarité ne date pas d'hier ! Malgré les commentaires du Cadre Général de l'Évaluation spécifiant la pratique pour les 1-2P, plusieurs dérives ont été constatées ; certaines directions exigent des procédures qui vont bien au-delà de ce qui est demandé par le CGE et surtout, qui ne sont pas adaptées à l'âge des élèves de ces degrés.

Suite à l'assemblée générale 2017 durant laquelle cette problématique a été à nouveau soulevée, vous avez été plusieurs à répondre à notre appel et à témoigner de pratiques non-réglementaires.

Riches de ces retours, c'est avec le président de la SPV et des collègues du comité de l'AVEP2, que des membres de notre comité ont participé à une rencontre avec Monsieur Serge Martin, directeur général adjoint, et Monsieur Philippe Linder responsable de l'unité Évaluation du travail des élèves et du système scolaire, tous deux de la Direction Pédagogique.

Différentes idées ont été débattues : comme modifier le texte du CGE, transmettre des précisions supplémentaires, rappeler lors des rencontres avec les Directrices la procédure spécifique pour les 1-2P, ou encore, remettre à l'ordre les directions qui auraient des pratiques non conformes comme celle d'imposer l'utilisation d'évaluations codifiées.

### 3-4P

L'année dernière nous vous informions de quelques dérives faites par certains établissements qui semblaient oublier les spécificités du cycle 1 et qui réinterprétaient le Cadre Général de l'Évaluation. En effet, nous avons eu la confirmation de la DP qu'il n'était pas obligatoire de clôturer les TA au semestre. Malgré cela, certaines directions continuent de le demander. Nous avons demandé à la DP à ce que le paragraphe de la page 11 du CGE, concernant les TA, soit modifié dans la prochaine édition en spécifiant bien que les TA « peuvent » être clôturés au semestre. Nous nous réjouissons de voir apparaître cette modification !

Nous vous rappelons que ces TA sont facultatifs. Donc questionnons-nous à propos de ces TA, sont-ils vraiment formateurs pour les élèves ? Ne passons-nous pas trop de temps à évaluer sommativement les élèves, au détriment de l'évaluation formative ? Lors de cette même rencontre avec la DP, nous avons également discuté de la possibilité de diminuer d'une unité le nombre de tests en 4P. Affaire à suivre !

Nous tenons aussi à rappeler que les directions ne devraient pas imposer une uniformité des pratiques de la 3P à la 11S dans la communication des objectifs et l'annonce des évaluations. En effet, nos élèves sortant d'enfantine, ne sont pas encore lecteurs et nous ne trouvons pas pertinent d'annoncer chaque test dans l'agenda de l'élève avec la liste des objectifs à travailler. Ils ne peuvent pas les relire seuls. Nous préférons partir du principe que tout est travaillé en classe et qu'annoncer les tests oralement est suffisant au cycle 1. Il n'est d'ailleurs pas spécifié dans le CGE qu'il est obligatoire de tout annoncer par écrit, mais que « Chaque enseignant-e informe ses élèves du moment où se déroulera une activité d'évaluation sommative, de sa nature (TS ou TA), des apprentissages ou objectifs sur lesquels elle va porter, des critères d'évaluation. »

## CARNET MITIC

La rentrée scolaire 2017 a marqué l'entrée dans nos classes du carnet MITIC, une entrée plutôt mitigée, tant du côté des enseignant-e-s que des syndicats. Dès que l'AVEP1 a eu connaissance de ce nouvel outil, elle a décidé d'aller au front et de proposer de profondes modifications. C'est ainsi que deux de nos membres sont allées rencontrer Messieurs Serge Martin de la DP et Giancarlo Valceschini de la Direction Organisation et Planification en mars 2017 afin de discuter et d'échanger sur ce sujet. Ces derniers les ont écoutées, mais n'ont malheureusement pas pu prendre en compte nos remarques, car le processus d'impression était déjà en cours. Quoi qu'il en soit, le département nous a confirmé que ce carnet était en phase de test pour cette année 2017-2018. Mais suite à notre dernière rencontre avec Monsieur Martin, l'abandon potentiel du carnet MITIC a été évoqué. Ce dernier a demandé à l'AVEP1 et à l'AVEP2 de faire des propositions pour explorer d'autres options. Avec l'aide de vos témoignages, en collaboration avec l'AVEP2, nous allons donc à nouveau soumettre une liste d'idées et de propositions d'alternatives à un carnet MITIC, car l'AVEP1 n'est pas favorable à cet outil. C'est pourquoi, nous avons, dans un premier temps, réuni des témoignages ... vos témoignages ! Puis, dans un deuxième temps, collaboré avec l'AVEP2 afin de faire une proposition commune des cycles 1 et 2. Nous allons donc à nouveau soumettre une liste d'idées et de propositions d'alternatives à un carnet MITIC totalement revisité car l'AVEP1 n'est pas favorable à cet outil.

## TELEPHONES PORTABLES

L'utilisation de téléphones privés à des fins professionnelles a questionné notre comité. Nous avons fait un petit sondage, et effectivement, face aux consignes de sécurité du Service de l'Education Physique et du Sport et en regard des procédures concernant la gestion des absences de élèves, de nombreux enseignants et de nombreuses enseignantes sont contraints de trouver des solutions pour palier au fait que les « téléphones scolaires » sont souvent trop éloignés pour pouvoir être utilisés de façon satisfaisante, et qu'il n'y a pas - à notre connaissance - d'établissement mettant à disposition des téléphones portables pour les sorties.

Les enseignant-e-s ont donc deux possibilités : se procurer un téléphone professionnel à leurs frais (une collègue a d'ailleurs récemment tenté, sans succès, de se faire rembourser une carte prépayée par le biais du portail informatique DAFEO), ou d'utiliser leur téléphone privé, avec toutes les dérives possibles que l'on peut imaginer en transmettant des données personnelles aux familles.

Après de longs débats, une résolution avortée, de nouveaux apports de membres, une discussion avec le Président de la SPV, ... ce sujet reste d'actualité ! La possibilité de se procurer un téléphone portable et des cartes prépayées par le biais de la Centrale d'Achat de l'Etat de Vaud sera discutée lors d'une prochaine rencontre avec cette dernière.

## SITE INTERNET

Nous avons mis à jour les documents et les ressources à votre disposition sur notre site : <http://avep1.spv-vd.ch> . Les documents y ont été réorganisés pour une recherche facilitée et une plus grande visibilité. Vous y trouverez aussi plusieurs blogs et plein de ressources. N'hésitez pas à le consulter et à nous transmettre des idées qui pourraient l'étayer!

## ABC BOOM!

C'est une méthode québécoise d'enseignement multisensoriel de la calligraphie des lettres, qui est ludique, dynamique et efficace. Cette méthode est basée sur les théories des apprentissages moteurs et de la gestion mentale d'Antoine de la Garanderie. Cette approche multisensorielle facilite la mémorisation des mouvements.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons mandaté une ergothérapeute tessinoise formée à cette méthode. Elle viendra en septembre nous donner 2 jours de cours.

Nous vous transmettrons de plus amples informations lors de notre AG !

# Prise de position de l'AG de l'AVEP1 sur les difficultés rencontrées au cycle 1

Suite aux séances du « GT Suivi LEO » qui ont traité des cycles primaires, l'AVEP1 dresse une liste des thématiques qui préoccupent les enseignant-e-s du cycle primaire 1.

Nous espérons par cela donner une impulsion au niveau politique, et permettre d'apporter des pistes d'améliorations et des changements concrets.

## 1. Complexification des problématiques et des demandes d'aide :

Depuis la mise en application de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), il semble que davantage d'élèves souffrant de handicap ou de trouble sont intégrés dans les classes ordinaires. Parfois, les enfants qui arrivent en classe, durant les premières années de la scolarité, ne sont pas encore diagnostiqués et n'ont donc pas d'aide en classe. La Loi sur l'Enseignement Spécialisé (LPS) et son Règlement (RLPS) n'étant pas encore appliqués, la demande d'aide et la mise en place de celle-ci peuvent prendre beaucoup de temps. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire des ajustements.

- Pour l'entrée à l'école, il faut anticiper les quelques situations « explosives » et prévoir des solutions d'urgence pour celles-ci.
- Les mesures renforcées de pédagogie spécialisée doivent être aussi accessibles à l'ensemble des élèves du cycle 1.
- Une solution doit être trouvée quant à la complexification du travail du-de la maître-sse de classe. La gestion des divers-es intervenant-e-s fait partie du travail des enseignant-e-s, néanmoins, l'espace-temps pour ce travail est devenu très important. L'augmentation des intervenant-e-s et des suivis pour certains élèves peuvent rendre cette tâche démesurée. Une réflexion doit être faite pour trouver des solutions quant au surcroît de travail que demande la gestion d'équipe (décharge, formation, revalorisation salariale, donner le leadership à un-e autre intervenant-e que l'enseignant-e de classe, ...).
- Les procédures pour des demandes de soutien doivent être facilitées.
- Il doit y avoir un doyen-ne en pédagogie spécialisée/différenciée dans chaque établissement. Celle-ci ou celui-ci devrait être financée par le Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation (SESAF). Suffisamment de périodes doivent être prévues pour permettre aux doyen-ne-s de faire correctement leur travail. De même pour les inspecteur-trice-s de l'enseignement spécialisé. Ils-elles doivent bénéficier de suffisamment de temps pour, notamment, prendre connaissance des dossiers et pour être présent-e-s lors des réseaux.
- La dotation horaire des doyen-ne-s responsables de la pédagogie différenciée et des inspecteur-trice-s du SESAf doit être suffisante pour assurer le suivi.
- Le nombre des enseignant-e-s spécialisé-e-s doit être en adéquation avec le besoin et la demande.
- Les aides à l'intégration doivent bénéficier de conditions de travail leur permettant de faire partie de l'équipe pédagogique, d'une formation minimum et d'un accès aux formations. Quand la présence aux réseaux des aides à l'intégration est souhaitée, ils-elles sont automatiquement rémunéré-e-s. Des périodes peuvent également être allouées en plus aux aides à l'intégration, par le SESAf, afin que les professionnel-le-s (enseignant-e, enseignant-e spécialisé-e) puissent se rencontrer et échanger à propos de l'enfant bénéficiant d'aide.

## 2. Elèves avec des difficultés de comportement et de relations sociales :

La gestion des difficultés d'adaptation à l'école des jeunes élèves (et leur famille) est un véritable défi (Directeur et Directrices (2017), Grand Conseil - Commission de Gestion (COGES) (2017), AD SPV (2015-2016). Les enseignant-e-s souhaitent avoir accès à des mesures socio-éducatives qui soient financées par une enveloppe spécifique.

Dans le même ordre d'idée que les propositions de la résolution de l'AD SPV 2015, il faudrait également obtenir une enveloppe hors établissement, de périodes pour valoriser les personnes déjà sur place comme les délégué-e-s PSPS afin qu'ils-elles puissent, au prorata du nombre d'élèves, faire leur travail correctement.

## 3. Accès aux PPLS :

Les délais d'attente parfois extrêmement longs mettent les élèves et leur entourage en souffrance. Des mesures doivent être prises pour les faire diminuer. Chaque enfant, pour lequel une demande est faite, devrait pouvoir accéder à un bilan dans un délai d'un mois maximum et au besoin d'un suivi de prestations dans un laps de temps d'un mois suivant le bilan.

#### **4. Effectif de classe :**

De nombreuses classes dépassent la fourchette donnée dans la LEO. La loi et son Règlement doivent être respectés. Au cycle 1, selon le Règlement de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (RLEO), l'effectif de classe se situe entre 18 et 20 élèves. Dès 22 élèves, la classe a le droit à des mesures d'accompagnement. Les politiques doivent donner les moyens financiers aux directions afin de respecter ce quota. De plus, quand la classe accueille un élève au bénéfice de mesures renforcées de la pédagogie spécialisée, des mesures d'encadrements doivent être prises. (Voir Annexe 2 : Résolution n° 2 de l'AG de l'AVEP1 du 29 mars 2017 : « Pour des effectifs de classe cohérents »).

#### **5. Evaluation**

Depuis quelques années, nous observons régulièrement des dérives au Cadre Général de l'Evaluation (CGE). Le CGE est clair et il doit être respecté ; et comme dit en conclusion du document « *il s'applique en l'état et sans restrictions supplémentaires à l'ensemble des établissements de l'école. Les directions et les enseignants s'y conforment* ».

Le département doit réagir pour refréner les directions qui imposent des mesures supplémentaires ou plus contraignantes.

#### **6. Surcharge administrative :**

L'enseignant-e vaudois-e consacre beaucoup de temps à l'administratif. Ce temps est trop important et empiète sur le temps pédagogique. Afin de le réduire pour que l'enseignant-e puisse se concentrer sur ses tâches pédagogiques, voici nos demandes :

- La gestion des absences des élèves doit être informatisée et uniformisée (par exemple School Manager).
- La procédure concernant la comptabilité doit être adaptée à la spécificité des besoins des enseignant-e-s. (Voir Annexe 1 : Résolution n° 1 de l'AG de l'AVEP1 du 29 mars 2017 « Pour une gestion réaliste des achats des enseignant-e-s » et de l'AD SPV du 28 mai 2015 « davantage de temps pour les élèves et non pour l'administratif ».)

#### **7. Directives :**

Nous demandons au département d'être attentif au nombre de directives qu'il édicte, et que celles-ci soient clairement et explicitement exposées lors des conférences de rentrée, sans sur-interprétation des directions.

Les libertés données aux établissements ne devraient pas l'être au dépend de celles des enseignant-e-s.

#### **8. Rapport à la technologie, éducation numérique :**

- Tous les bâtiments scolaires doivent bénéficier du wifi.
- Chaque classe doit réellement posséder trois ordinateurs.
- Il doit y avoir un minimum d'applications adaptées au cycle 1 sur le Master Cantonal.
- Il doit dans chaque établissement, y avoir au minimum une personne formée PResMITIC avec un quota horaire en fonction du nombre d'élèves.

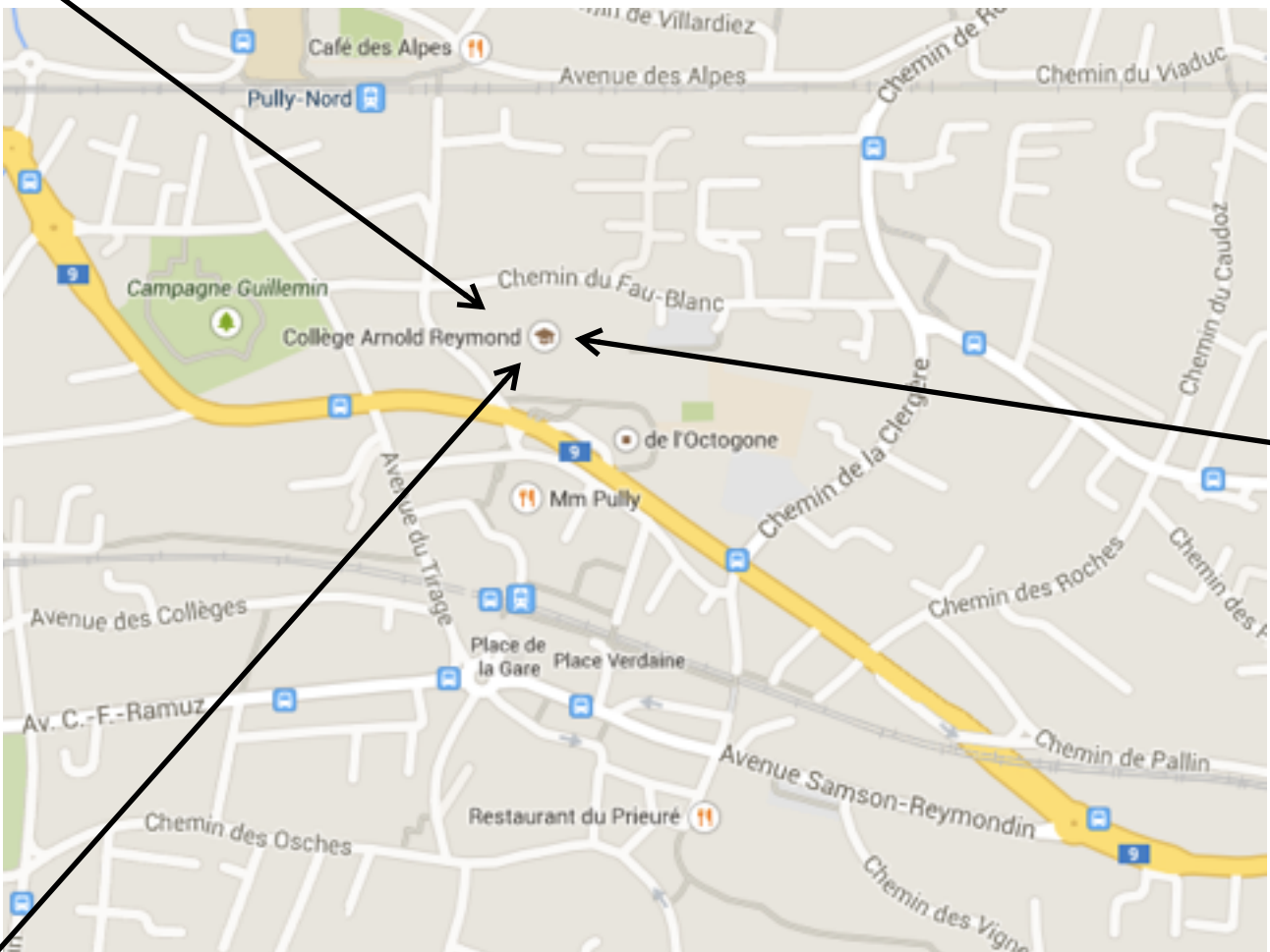
#### **Sources:**

- AD SPV (2016), *Les résolutions de l'AD SPV : « Oui à un financement particulier pour les mesures socio-éducatives ! »*.
- AD SPV (2015), *Les résolutions de l'AD SPV : Oui à une prise en charge éducative dans les établissements ! Non à une politique généralisée et uniforme ! »*.
- Directrices et Directeurs de la scolarité obligatoire du canton de Vaud (2017), *Manifeste : « Agir en faveur des élèves a-scolaires du Cycle 1 »*.
- Grand Conseil - Commission de Gestion (COGES) (2017), *Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud (GC222 et GC223)*, Canton de Vaud.

# CONFERENCE

Cette année à nouveau, nous vous proposons un thème de réflexion avec une conférence à l'ordre du jour de notre AG du 21 mars. Celle-ci traitera de la philosophie et de la pratique de l'attention avec les enfants.

Depuis quelques temps, ces thèmes sont récurrents dans l'actualité. C'est pourquoi nous avons choisi de contacter l'Association SEVE Suisse qui est une branche de la Fondation SEVE Co-fondée par Frédérique Lenoir. Nous aurons donc le plaisir d'accueillir leurs représentants, en deuxième partie de notre AG.



COLLÈGE ARNOLD REYMOND, CH. DU FAU-BLANC 15, 1009 PULLY

accessible avec le bus 9 arrêt Clergère, avec le bus 4 arrêt Pully-Gare, avec le bus 25 arrêt Pully-Gare qui relie la station de métro Délices, par le train gare de Pully-Centre et gare de Pully-Nord. Parking de Pully-Centre qui se situe sous le centre commercial de la gare.